

Département de la Somme  
-----

Arrondissement d'Amiens  
-----

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT  
-----

Tél : 03 22 39 40 40  
Fax : 03 22 39 40 41

Subvention BAC 80

Date de convocation :  
05 avril 2023

Date de séance :  
12 avril 2023

Date d'affichage :  
17 avril 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 41

Membres votants : 43

Jours et heures d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
de 8 heures à 12 heures  
de 13 heures 30 à 18 heures

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 080-200071223-20230412-38\_2023-DE



N° 38/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

*Etaient présents :*

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

*Etaient absents, excusés :*

Mme CAPRON, LICOUR  
Mrs LEITAO, GOURGUECHON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D. LEBLANC JM.

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER  
MME LICOUR donne pouvoir à M DELATTRE

*Secrétaire de séance : MME LEBRUN*

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Vu les compétences développées par la Communauté de Communes Nièvre et Somme ;

Ouïe la proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à procéder au versement d'une subvention annuelle de 6 000 € à l'association BAC 80 domiciliée à FLIXECOURT (80420).
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

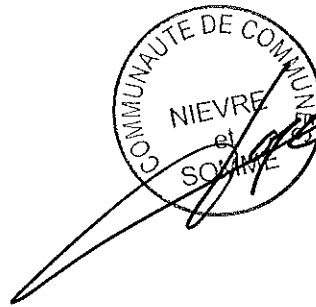
Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 080-200071223-20230412-38\_2023-DE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 17 avril 2023 et de sa publication le 17 avril 2023.

